

MEMBRES HISTORIQUES

SOMMAIRE

ANNUAIRE

ÉDITION 1910



Publié par la Société Historique de la Ville de Québec

prétendit avoir vu pendant la nuit un homme grand de plusieurs dizaines de pieds; il s'était approché de lui mais (le géant) avait disparu; cependant on voyait ses traces qui étaient fort grandes et pareilles à celles que laisse un animal. — Parmi les officiers, il y en eut qui dirent qu'ils avaient vu un vieillard qui tenait un chien en laisse et qui disait: « Je veux voir le grand vénérable¹. » Soudain l'apparition s'était évanouie. — L'empereur vit les grandes empreintes, mais ne fut pas persuadé. Toutefois il fut grandement disposé à croire que le vieillard dont lui avaient parlé les officiers était un bienheureux. Il séjourna au bord de la mer; il fournissait des chars de rechange aux magiciens et envoya secrètement plus de mille d'entre eux rechercher les hommes divins et bienheureux.

Le quatrième mois (30 avril-29 mai 110), l'empereur revint à *Fong-kao*². Il remarqua que les lettrés et les magiciens, en discutant sur les sacrifices *fong* et *chan*, étaient chacun d'un avis différent; l'absence de règle fixe rendait difficile la mise à exécution de leurs plans. Le Fils du Ciel alla sur le mont *Leang-fou*; il s'acquitta des sacrifices rituels au Maître de la terre³. Au jour *i-mao* (17 mai 110), il ordonna à ceux des lettrés qui avaient le grade de *che-tchong*, de prendre le bonnet en peau, de ceindre la ceinture⁴, de tuer un bœuf à coups de flèches et d'accomplir la cérémonie. Il fit le sacrifice *fong* au pied du

1. C'est-à-dire l'empereur *Ou*.

2. *Fong-kao* était à 17 *li* au nord-est de la sous-préfecture actuelle de *Tai-ngan* 泰安, préfecture de *Tai-ngan*, province de *Chan-tong*.

3. 地主. On a vu plus haut (p. 433) que le sacrifice au Maître de la terre se faisait sur le mont *Leang-fou*.

4. Cf. p. 421, n. 1.

T'ai-chan, du côté de l'est, en suivant le rite qu'on avait adopté pour le sacrifice *kiao* en l'honneur de *T'ai-i*. Le tertre¹ était large de douze pieds et haut de neuf; au bas étaient des tablettes de jade couvertes d'écrits, mais ce qui y était écrit resta secret.

Après avoir accompli les rites, le Fils du Ciel, accompagné seulement du *che-tchong* chargé de conduire son char, *Tse-heou*², fit l'ascension du *T'ai-chan*; il accomplit de nouveau le sacrifice *fong*; mais la vue de cette cérémonie fut interdite à tous. Le lendemain, l'empereur descendit par le chemin du versant nord. Au jour *ping-tch'en* (18 mai 110), il célébra le sacrifice *chan* au pied du mont *T'ai-chan*, du côté du nord-est, sur le mont *Sou-jan*, et suivit les rites qu'on observe pour sacrifier à la souveraine Terre. Dans toutes ces circonstances, le Fils du Ciel, habillé de vêtements jaunes, alla en personne se prosterner et fit faire toujours de la musique. Avec les herbes à trois côtes³ qui poussent dans la région comprise entre le *Kiang* et le *Hoai*, il fit une natte sainte; les terres des cinq couleurs⁴ furent ajoutées et mêlées au tertre. Il laissa partir les bêtes extraordinaires qui venaient de contrées éloignées et les oiseaux ailés; quant aux faisans blancs et aux êtres (de ce genre), il les employa pour augmenter les rites. Il ne se servit ni

1. Le mot 封 désigne ici le tertre sur lequel on célébrait le sacrifice *fong*.

2. *Tse-heou* est l'appellation de *Houo Chan* 霍嬭, marquis de *Koan-kiun* 冠軍, fils de *Houo K'iu-p'ing*; cf. p. 163, n° 25, note 5.

3. Cf. p. 426, n. 4.

4. Les terres des cinq couleurs symbolisaient les régions des quatre points cardinaux et le centre.

des rhinocéros¹ ni de l'éléphant; (ces animaux) vinrent tous jusqu'au *T'ai-chan*, puis s'en allèrent². Lorsqu'on fit les sacrifices *fong* et *chan*, il y eut pendant la nuit comme une lueur et, au jour, une nuée blanche s'éleva du milieu du tertre.

Après avoir accompli le sacrifice *chan*, l'empereur retourna s'asseoir dans le *Ming-t'ang*³. Tous les officiers vinrent à l'envi lui souhaiter une longue vie. Il communiqua alors au *yu-che* l'édit suivant : « Avec ma très chétive personne, j'ai reçu la plus haute dignité. Plein de crainte, je redoute de n'être pas digne de cette charge. Ma vertu est mince et je ne connais pas bien les rites et la musique. Lorsque je restaurai le sacrifice en l'honneur de *T'ai-i*, il y eut comme quelque chose qui semblait la pureté d'un éclat éblouissant⁴; il y eut comme une voix qu'on entendit⁵. Épouvanté de ces prodiges, je

1. Le 兕牛 et le 犀 paraissent être deux espèces différentes de rhinocéros.

2. Je rétablis ici la phrase 然後去 qui se trouve dans le xii^e chapitre des *Mémoires historiques* et dans le xxv^e chapitre du *Ts'ien Han chou*; on avait amené jusqu'au pied du *T'ai chan* des rhinocéros et des éléphants, mais l'empereur n'en fit aucun usage et ces animaux purent s'en aller. Le chapitre xxviii des *Mémoires historiques* donne la leçon 祭后土 qu'il faut rattacher à ce qui suit : « Au moment où on sacrifia à la souveraine Terre et où on fit les sacrifices *fong* et *chan*... »

3. À proprement parler, l'empereur s'assit à l'endroit où la tradition rapportait qu'il y avait eu autrefois un *Ming-t'ang*; l'empereur lui-même devait faire élever en l'an 106 (cf. p. 510) un édifice de ce nom.

4. Cf. p. 192, n. 3.

5. Les commentateurs expliquent le texte comme s'il y avait 聞 au lieu de 望; c'est en effet la leçon que nous trouvons dans le vi^e chapitre du *Ts'ien Han chou*, à la date de la première année *yuen-fong*. Il y aurait donc ici une allusion à la voix mystérieuse qui sou-

voulus m'arrêter, mais ne l'osai point. Je montai donc faire le sacrifice *fong* sur le *T'ai-chan*; j'arrivai au mont *Leang-fou* et ensuite je fis le sacrifice *chan* sur le mont *Sou-jan*. De nouveau, je donne aux sages et aux grands officiers l'heureuse nouvelle d'un changement de commencement¹. Je donne au peuple un bœuf et dix *che*² de vin par groupe de cent foyers. A ceux qui ont plus de quatre-vingts ans, aux orphelins et à ceux qui sont abandonnés, je donne une pièce de toile et une pièce de soie. En outre, les lieux nommés *Po*, *Fong-kao*, *I-k'ieou*³, *Li-tch'eng*⁴, ne paieront pas cette année la taxe ni les redevances. Qu'il y ait dans l'empire une amnistie générale comme celle qui fut ordonnée en (l'année) *i-mao*⁵; que, dans les lieux où j'ai passé, ceux qui ne sont pas des récidivistes et dont les affaires sont anciennes de plus de deux ans soient tous dispensés d'être entendus et jugés.» — Puis l'empereur fit un second édit en ces termes : « Autrefois le Fils du Ciel inspectait une fois les fiefs en cinq ans⁶ et accomplissait les cérémonies sur le *T'ai-chan*. Les seigneurs y avaient des lieux où ils donnaient audience et où ils séjournaient. C'est pourquoi

haita à l'empereur dix mille années de vie, au moment où il était sur le Pic du centre (cf. p. 499).

1. C'est-à-dire que l'empereur change le nom de la période d'années et, de l'année en cours, il fait la première année *yuen-fong*.

2. Comme mesure de capacité, le 石 vaut 10 *teou* ou boisseaux.

3. Le caractère 蛇 se prononce ici 移.

4. Ces quatre préfectures étaient situées aux environs du *T'ai-chan* et avaient été fortement taxées pour défrayer l'empereur et son cortège.

5. L'année *i-mao* est la troisième année *yuen-cho* (126 av. J.-C.); à cette date, en effet, le chapitre vi du *Ts'ien Han chou* mentionne une amnistie. Cet emploi des caractères cycliques pour désigner l'année est fort rare chez *Se-ma Ts'ien*.

6. Cf. tome I, p. 65, n. 1.